

Précipitée, inadaptée et coûteuse : Le 18 juin, NON à la loi sur le gaspillage de l'électricité !

La loi fédérale sur la protection du climat (LCI) est un projet idéaliste qui n'apporte pas de réponses concrètes sur la manière d'atteindre les objectifs qui y sont formulés. Cette loi, qui est en vérité une loi sur le gaspillage de l'électricité, augmente les besoins en électricité, détériore la sécurité de l'approvisionnement et renchérit les prix du logement pour tous. Même les propriétaires de maisons, les PPE et les locataires qui se chauffent déjà avec des énergies renouvelables doivent s'attendre - en cas d'adoption de cette loi - à des prix de l'électricité massivement plus élevés et à des black-out.

par Hans Egloff, anc. Conseiller national, président de APF Suisse

L'Association suisse des propriétaires fonciers (APF) et ses membres soutiennent en principe la stratégie climatique 2050 et les mesures judicieuses et ciblées qui y sont liées. Ainsi, au cours des 30 dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 39% dans le secteur des ménages, malgré l'augmentation de la population résidente et de la consommation de surface habitable. Le secteur du bâtiment présente ainsi en 2020 la plus forte réduction des gaz à effet de serre en termes relatifs et absolus, tous secteurs confondus. **Les propriétaires ont fait leurs devoirs et nous continuerons à assumer nos responsabilités à l'avenir, sans aucune contrainte.**

Nous nous opposons toutefois de toutes nos forces à des mesures légales qui partent peut-être d'une bonne intention, mais qui ne tiennent absolument pas compte du contexte dans lequel nous évoluons. **Nous n'avons pas assez d'électricité pour mettre en œuvre cette stratégie.** Nous devons être pragmatiques, c'est-à-dire agir avec lucidité et bon sens. **La sécurité de l'approvisionnement passe avant tout, car personne ne peut vraiment vouloir des factures d'électricité coûteuses, des frais de logement élevés et des pannes d'approvisionnement.**

Bien que les représentants des partis de gauche rose-verte ne le fassent jamais savoir en cette année électorale et à la veille de la votation sur cette loi sur le gaspillage de l'électricité, **ils ont eux aussi reconnu que nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour couvrir les besoins croissants en électricité des pompes à chaleur et des voitures électriques pendant les mois d'hiver.** La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a donc approuvé une motion visant à subventionner la construction de petites et moyennes centrales à mazout et à gaz. La motion a été approuvée sans opposition. Le chef du groupe parlementaire socialiste Roger Nordmann, Martin Bäumle, membre fondateur des Vert'libéraux et le Vert Bastien Girod étaient assis à la table de la commission, aux côtés de 8 autres membres de ces groupes parlementaires.

Il faut se représenter la situation de manière imagée : **Une main veut interdire les systèmes de chauffage à combustibles fossiles avec la loi sur la consommation d'électricité et l'autre main subventionne les centrales électriques fonctionnant au pétrole et au gaz pour couvrir les besoins en électricité des systèmes de chauffage plus écologiques.** Le véritable

problème ne cesse de s'aggraver, car la production et la consommation d'énergie ne cessent de s'écarter l'une de l'autre, notamment pendant les mois d'hiver. La loi fédérale sur la protection du climat (LIC) agit à cet égard comme un « accélérateur d'incendie ». **La dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger - jusqu'à 70% actuellement - va encore augmenter. Ce sont les habitants qui en paieront le prix : Les propriétaires d'immeubles, les PPE et les locataires.**

Les coûts de logement vont également augmenter. L'utilisation de pompes à chaleur implique généralement des adaptations supplémentaires coûteuses de la distribution de chauffage et de l'enveloppe du bâtiment. **En plus de l'augmentation des coûts d'électricité, nous devons tous payer le remplacement du chauffage et les autres coûts de rénovation qui y sont liés.** Un remplacement rapide et simple du chauffage n'est déjà plus guère possible aujourd'hui en raison du manque de personnel qualifié et des longues listes d'attente pour l'obtention de subventions. En cas de panne de chauffage, il faut recourir à des solutions provisoires complexes et coûteuses pour y faire face. Ici aussi, ce sont les citoyens qui devront payer la facture finale. Des subventions supplémentaires ne sont ni nécessaires, ni utiles, car la demande est déjà supérieure à l'offre.

Les personnes âgées et les familles à revenus faibles et moyens souffriront particulièrement des prix élevés de l'électricité et des coûts de rénovation imposés. Pour les propriétaires de bâtiments construits en 1990 et avant, l'augmentation des coûts de l'électricité et les rénovations imposées par l'État rendront le logement 2x plus cher, **ce qui pourrait contraindre les seniors à vendre leur maison.** Même les propriétaires déjà exemplaires, les PPE et les locataires qui se chauffent déjà aujourd'hui avec des énergies renouvelables doivent s'attendre - en cas d'acceptation de cette loi - à **des prix de l'électricité massivement plus élevés et à des black-out.**

Quiconque observe le monde avec bon sens et pragmatisme conclura que cette loi fédérale sur la protection du climat est précipitée, absurde et coûteuse. APF Suisse continue de soutenir la Stratégie énergétique 2050, mais dit clairement **NON à la loi mal conçue sur le gaspillage de l'électricité et recommande donc de voter NON à la loi sur le climat (LCI) le 18 juin prochain.**